

Lutte contre l'insalubrité

Les opérateurs économiques sensibilisés à la gestion des ordures

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/Gabon

C'est l'objet de la réunion qui s'est tenue hier entre la direction générale de l'Environnement de la mairie de Libreville et les représentants des commerçants.

LA gestion des déchets commerciaux et de l'environnement a constitué la toile de fond de la rencontre hier, à l'Hôtel de ville, entre la mairie de Libreville – représentée par la directrice générale de l'Environnement de la mairie de Libreville, Alix Bertille Sougou Latsière, le directeur général des Affaires économique, Bonaventure Nzigou Manfoumbi et les représentants des commerçants exerçant sur la place de Libreville.

« Par cette rencontre, nous tenions à informer les commerçants que conformément aux arrêtés municipaux, ils doivent gérer eux-mêmes les déchets qu'ils produisent. Qu'ils doivent aussi les traiter, sinon les achemi-



Les responsables de l'Hôtel de Ville dont la directrice de l'Environnement, Alix Bertille Sougou (M), lors de la rencontre avec les opérateurs économiques (photo de droite).



ner par leurs propres moyens à la décharge publique. Que pour cela, ils sont libres de signer des contrats avec une entreprise. Nous les avons prévenus de ce que, au niveau de la direction générale de l'Environnement, nous contrôlerons l'effectivité de cela. Et chaque fois que nous trouverons des déchets commerciaux dans les points d'apport volontaires, les responsables des commerces situés dans un rayon de 100 mètres seront automatiquement convoqués pour répondre de cela», a déclaré la Dg de l'Environnement.

Pour éviter les foudres des autorités municipales, les opérateurs économiques ont été invités à sensibiliser leurs pairs. A être leurs propres "gendarmes" qui veilleraient scrupuleusement au cheminement de leur ordures jusqu'à la décharge. Cette campagne de sensibilisation n'est pas la première du genre menée par les autorités municipales de la commune de Libreville. Une fois encore, les opérateurs économiques ont été invités à une prise de responsabilité individuelle et collective.

Car, selon les deux directeurs généraux à l'Hôtel de Ville, la convention qui lie l'Etat à l'entreprise Averda épargne le ramassage des déchets commerciaux par cette entreprise adjudicataire. La mairie insiste sur l'obligation faite à chaque opérateur économique de garder propre son environnement immédiat. «Nous avons demandé à chaque commerçant de nettoyer la devanture de son magasin, de curer les caniveaux et de les garder propres, et même de rafraîchir de temps en

temps la façade de leurs boutiques», a déclaré Mme Sougou Latsiere. Une démarche certes saluée, mais qui n'a pas manqué de susciter des réactions mitigées des commerçants. Lesquels reconnaissent que «la mairie commence à faire un travail, mais (qu)'elle

commence peut-être du mauvais côté. Parce que cela ne sert à rien de réunir les opérateurs économiques pour leur parler de gestion des déchets, alors même que ces ordures sont déjà gérées par les mêmes opérateurs économiques dont certains ont des sociétés ayant des brevets et des autorisations de la mairie. (...) Qu'à cela ne tienne, nous sommes d'accord qu'il faut trouver des solutions palliatives avec la mairie, pour voir comment gérer les déchets industriels et commerciaux et créer des mécanismes qui seraient propres aux opérateurs économiques. Nous voulons bien participer dans ce sens-là», a déclaré, au nom des opérateurs économiques, Judaël Obiang.

Chronique littéraire

Les recensions meurtrières

FAUT-IL dire ce que l'on pense sincèrement d'un livre, en toute bonne foi ? Question sensible. L'homme préfère qu'on le loue plutôt qu'on le blâme. Très peu sont indifférents aux flatteries. On aime bien s'entendre dire qu'on est beau, qu'on est bon, qu'on est bien, quand bien même rien de tout cela ne serait vrai. Notre nature doit ainsi être faite, sensible aux douceurs et fermée aux épines. Pourtant, la critique, en soi, lorsqu'elle est honnête, reste plutôt une bonne chose : elle aide à mieux se regarder, à progresser, à s'améliorer. En principe.

Mais il se trouve aussi des gens qui, à la manière des mêmes, disent souvent ce qu'ils pensent, en termes négatifs, franchement et sans retenue, à propos d'un livre, d'un film, d'un repas, etc. Ont-ils tort ? Pas forcément. A l'expérience, tout réside dans le modus operandi, ainsi que dans l'objectif visé.

Lorsqu'un journaliste critique littéraire dégomme un livre à l'antenne d'une chaîne de radio ou de télévision, en l'absence de l'auteur ou devant celui-ci, il est plutôt aisé de savoir tout de suite s'il est oui ou non de bonne foi. Cela se juge à certains détails : le ton, l'ironie, la moquerie, la brièveté de la recension, l'orientation du propos, etc. Les critiques de cinéma font de même au moment d'évaluer les dernières sorties. Les cinéphiles peuvent en témoigner, qui regardent de temps en temps l'émission « Le Cercle » présentée par Augustin Trapenard sur une chaîne du câble. La plupart des sites et des blogs consacrés aux livres, en cette rentrée littéraire, procèdent de même. Des articles qui soutiennent que tel ou tel auteur aurait gagné à écrire dans telle ou telle direction, à décrire le personnage central de telle ou telle manière, à réduire ou à augmenter le nombre de personnages, le nombre de lieux d'action, la longueur des phrases, ne se comptent plus.

Mais pourquoi ne pas laisser tomber si l'œuvre d'art ne plaît pas ? La réponse tient en deux points. Le premier relève de l'honnêteté intellectuelle : un attaché de presse d'un éditeur peut vous avoir envoyé l'ouvrage pour en parler dans votre média. Dès lors, vous êtes obligé d'en dire un ou deux mots. Le deuxième point peut être dû à un rejet venu d'une inadéquation entre vos goûts de lecture et ceux de l'auteur dont vous devez rendre compte du livre. Si vous avez horreur de tout ce qui est roman à l'eau de rose ou roman de gare, il est mal barré avec vous. Qu'en est-il des conséquences chez les primaires auteurs (les « vétérans » ont appris à boxer, même si un coup bien donné fait toujours mal, ils tiennent mieux) ? Faut-il être dur ou tendre avec eux ? Nous en connaissons qui ont perdu toute confiance en eux. Un, précisément, de notre connaissance, d'un certain âge pourtant, ne souhaite même plus qu'on lui parle de ce premier essai. Il s'est lancé, confiant, dans la fiction, prenant et acceptant les risques du métier. La sincérité de ses amis lui a-t-elle été fatale ?

Quelles solutions pour les commerces ?

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

LA gestion des ordures ménagères pose un véritable problème à Libreville. L'accumulation des déchets, dans les carrefours, n'est plus seulement une pollution de l'environnement, mais également une source de maladies comme la malaria ou le paludisme, les intoxications, les gastro-entérites et la fièvre typhoïde, etc.

La lutte contre l'insalubrité devient ainsi un problème de santé publique. Ce qui devrait davantage interpeller les autorités compétentes, les populations, mais aussi et surtout les opérateurs économiques qui sont, entre autres, les principaux vecteurs ou producteurs de déchets. Et même si les sources de productions d'insalubrité sont nombreuses, dans le cas spécifique de Libreville, l'activité commerciale est le premier facteur de l'augmentation des déchets. En ceci que de nombreux commerçants exercent leur activité paroxysme dans un cadre insalubre, à proximité des poubelles. C'est le cas dans les marchés, où on



A Nkembo, les vendeurs cohabitent avec les ordures.

trouve une forte concentration d'ordures. Les commerçants cohabitent avec les déchets, exposent et écoulent les produits alimentaires en plein air. Mettant ainsi en danger leur propre santé et celle des éventuels consommateurs de ces denrées. Cette situation est flagrante au marché de Nkembo, où les vendeurs sont installés au bord de la route à côté des tas d'immondices. Ils entassent les ordures sur la voie publique alors qu'en temps normal, «chaque commerçant devrait stocker ses déchets à l'arrière de son commerce et

ne les sortir qu'au passage des éboueurs», a indiqué Alix Bertille Sougou Latsiere, directrice générale de l'Environnement à la mairie de Libreville. La mauvaise gestion des ordures ménagères perdure à Nkembo, et semble gêner aux alentours les riverains, y compris les commerçants qui ne reconnaissent pas être à l'origine de ces ordures. Pointant plutôt un doigt accusateur vers les sociétés chargées du ramassage d'ordures, qui ne feraient pas bien leur travail. «Les commerçants de Nkembo jettent leurs or-

dures au point d'apport volontaire tel que cela leur est recommandé. Le problème est ailleurs. Il faut plutôt se demander si les sociétés chargées du nettoyage remplissent bien leurs tâches. Il faut que ces entreprises respectent les clauses de leurs contrats signés avec la mairie de Libreville. Contrats qui leur exigent, entre autres, de transférer les ordures à la décharge publique, plutôt que de les laisser s'accumuler sur la voie publique», a indiqué un responsable du marché de Nkembo, qui a préféré garder l'anonymat.